

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° II-2299

présenté par

M. Ben Cheikh, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, M. Taché,
Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault,
Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou,
M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane,
Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall,
Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor,
Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-
Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	250 000
Diplomatie culturelle et d'influence	250 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	250 000	250 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent accorder à la fédération internationale des professeurs de français (FIPF) un financement de 250 000 € pour couvrir ses frais de fonctionnement.

La fédération internationale des professeurs de français, créée en 1969, anime un réseau mondial de 300 associations regroupant 220 000 professeurs bénévoles, qui enseignent le français dans des établissements de plus de 120 pays. Il s'agit d'un acteur majeur de l'enseignement du français à l'échelle mondiale, participant de fait à une promotion à large échelle de la francophonie à travers le monde.

Aujourd'hui, les financements de l'association ne sont pas sécurisés, au point qu'elle est régulièrement menacée de disparition. Elle bénéficie de subventions de plusieurs institutions (ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Culture, organisation internationale de la francophonie) pour mener à bien ses projets. Toutefois, ces subventions correspondent à des fonds fléchés, qui ne permettent pas de couvrir ses frais de fonctionnement. Bien que les professeurs de la fédération internationale des professeurs de français s'engagent à titre entièrement bénévole, la fédération internationale des professeurs de français doit assurer des dépenses de fonctionnement pour garantir la pérennité de son action.

Les dépenses de fonctionnement de la fédération internationale des professeurs de français pour l'année 2025 sont estimées à 250 000 €. Ces frais couvrent notamment les dépenses liées à l'entretien des locaux (location, eau, énergie...), ainsi que la rémunération de deux salariés et deux alternants. Un salarié supplémentaire est également souhaité pour cette année.

Nous demandons que le ministère de l'Europe et des affaires étrangères finance les frais de fonctionnement de la Fédération Internationale des Professeurs de Français, pour un montant de 250 000 €. Nous aimerions également que, à plus long terme, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères assure de manière permanente la prise en charge des frais de fonctionnement de cette fédération, essentielle à la promotion du français à l'international ; ce qui se justifie d'autant plus

que la fédération internationale des professeurs de français (par son statut associatif) ne génère que très peu de frais en comparaison à d'autres opérateurs de la francophonie de taille comparable ; comme l'Agence Universitaire de la Francophonie par exemple, dont les frais de fonctionnement, couverts par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, s'élèvent à plus de 10 millions d'euros.

Ainsi, selon les règles de recevabilité imposées, cet amendement propose d'attribuer 250 000 euros en AE et CP à la sous-action 1 « Langue française et diversité linguistique » de l'action 02 « Coopération culturelle et promotion du français » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », en provenance de l'action 07 « Réseau diplomatique » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde », ainsi réduit de 250 000 euros en AE et en CP, bien que nous ne souhaitons en aucun cas voir ce programme diminuer de cette façon. Nous appelons donc le Gouvernement à lever le gage.